

FICHE D'INSCRIPTION COMPETITION JUNIOR B SAISON 2021/2022



**CE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A RENDRE COMPLET
AU PLUS TARD LE 24/09/21 SINON L'ACCES AUX BASSINS
SERA INTERDIT.**

Ancien
Nouveau

ASSURANCE

Vous devez prendre connaissance des options d'assurance complémentaire.
L'association S.G.A. assure tous ses membres en option 1.
Si vous souhaitez souscrire l'option 2 ou 3, contactez le secrétariat de la section

En cas d'urgence et en absence d'un parent, j'accepte que mon enfant soit conduit à l'établissement hospitalier le plus proche OUI NON

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- 1 photo d'identité récente, format carte d'identité, nom et prénom inscrits au verso.
- 1 certificat médical établi après le 1^{er} juillet de non-contre-indication à la pratique de la natation

J'autorise la publication de photos mon enfants dans le cadre de son activité sur le site Internet S.G.A. sur celui de la section Natation www.sga-natation.com sur sa page Facebook ainsi que sur les publications de la Saint Georges d'Argenteuil tels que, plaquettes d'information, panneaux de présentation, journaux internes, de photos individuelles de ma fille, mon fils dans le cadre de son activité à la section natation.

• **AUTORISATION DE PUBLICATION** OUI NON

J'accepte la Réglementation Générale sur la Protection des Données (Disponible sur le site).

• **AUTORISATION DE LA RGPD** OUI NON

Fait à Le .. / .. / 2021
Signature



De l'adhérent s'il est majeur,
sinon du père (ou du tuteur) ou de la mère.

Mail natation : sga.natation.95@gmail.com

NOM de l'adhérent :
PRENOM : Date de naissance : .. / .. / ..
Adresse :
CP : Ville :
N° de Tel :
@ mail :

REEMPLIR SI L'ADHERENT EST MINEUR

NOM Référent 1 :
PRENOM :
N° de Tel :
@ mail :

NOM Référent 2 :
PRENOM :
N° de Tel :
@ mail :

**!!! ATTENTION !!! SIGNALER TOUT CHANGEMENT INTERVENANT
EN COURS DE SAISON (adresse, téléphone, situation familiale)**

COTISATION Chèque à l'ordre de : S.G.A.NATATION.

Tarif : 280 € (140 – 70 – 70)
- Remise 10% à partir du 2^{ème} adhérent de même famille

NB : toute cotisation versée est définitivement acquise par le club. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre.

Réservé au club

Chèques 1 2 3
ANCV
Espèces



Si nouvel adhérent, comment avez-vous été informé de nos activités :

- Sur le site de la SGA
- Par les publications municipales
- Au Forum des Associations
- Par connaissance
- Par l'Ecole des Sports
- Autre